



École Charles-Perrault (Pierrefonds)

MODALITÉS DE PAIEMENT - PRIMAIRE

Année scolaire 2022-2023

Rappel des frais

Primaire

Droits d'inscription	200,00 \$
Droits de scolarité	3 499,42 \$
Frais accessoires obligatoires (voir contrat)	756,92 \$
Total	4 456,34 \$

- Deux versements

	Avant le 15 janvier 2022	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} mars 2023	TOTAL
1^{er} enfant	200,00 \$	2 128,17 \$	2 128,17 \$	4 456,34 \$
2^e, 3^e et 4^e enfant	200,00 \$	2 028,17 \$	2 028,17 \$	4 256,34 \$

- trois versements

	Avant le 15 janvier 2022	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} mars 2023	TOTAL
1^{er} enfant	200,00 \$	1 418,78 \$	1 418,78 \$	1 418,78 \$	4 456,33 \$
2^e, 3^e et 4^e enfant	200,00 \$	1 352,11 \$	1 352,11 \$	1 352,12 \$	4 256,34 \$

AUTRES FRAIS :

- Don facultatif 200 \$
- Service de garde à l'année de 16h à 17h, facultatif 842 \$ par année / 84,20 \$ par mois
- Service de garde à l'année de 16h à 18h, facultatif 1 051\$ par année / 105,10 \$ par mois
- Service de garde occasionnel 10\$ par soirée
- Service de cafétéria Service offert par un traiteur
- Fournitures scolaires et frais technologiques Montant sujet à variation
- Uniformes Montant sujet à variation
- Activités parascolaires, facultatif Montant sujet à variation

Les cours commencent à 8h30 (les élèves doivent être présents à 8h20) et se terminent à 15h30.

L'école offre un service de garde gratuit de 7h à 8h20 et de 15h30 à 16h.

L'école offrira éventuellement un service de garde lors de certaines journées pédagogiques déterminées dans le calendrier scolaire. Le fait qu'il soit donné ou pas dépendra en partie des mesures sanitaires en vigueur. Ce service, si vous le prenez, sera payant.



École Charles-Perrault (Pierrefonds)

MODALITÉS DE PAIEMENT - MATERNELLE

Année scolaire 2022-2023

Rappel des frais

Maternelle

Droits d'inscription	200,00 \$
Droits de scolarité	3 888,27 \$
Frais accessoires obligatoires (voir contrat)	815,24 \$
Total	4 903,51 \$

• Deux versements

	Avant le 15 janvier 2022	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} mars 2023	TOTAL
1^{er} enfant	200,00 \$	2 351,76 \$	2 351,75 \$	4 903,51 \$
2^e, 3^e et 4^e enfant	200,00 \$	2 251,76 \$	2 251,75 \$	4 703,51 \$

• Trois versements

	Avant le 15 janvier 2022	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} mars 2023	TOTAL
1^{er} enfant	200,00 \$	1 567,84 \$	1 567,84 \$	1 567,84 \$	4 903,51 \$
2^e, 3^e et 4^e enfant	200,00 \$	1 501,17 \$	1 501,17 \$	1 501,17 \$	4 703,51 \$

AUTRES FRAIS :

- Don facultatif 200 \$
- Service de garde à l'année de 16h à 17h, facultatif 842 \$ par année / 84,20 \$ par mois
- Service de garde à l'année de 16h à 18h, facultatif 1051 \$ par année / 105,10 \$ par mois
- Service de garde occasionnel 10\$ par soirée
- Service de cafétéria Traiteur
- Fournitures scolaires et frais technologiques Montant sujet à variation
- Uniformes Montant sujet à variation
- Activités parascolaires, facultatif Montant sujet à variation

Les cours commencent à 8h30 (les élèves doivent être présents à 8h20) et se terminent à 15h30.

L'école offre un service de garde gratuit de 7h à 8h20 et de 15h30 à 16h.

L'école offrira éventuellement un service de garde lors de certaines journées pédagogiques déterminées dans le calendrier scolaire. Le fait qu'il soit donné ou pas dépendra en partie des mesures sanitaires en vigueur. Ce service, si vous le prenez, sera payant.